

CHARTE ETHIQUE

Le programme « 1h par m² – Un.e étudiant.e sous mon toit » permet à des personnes de générations différentes de vivre sous un même toit. Ce n'est pas une solution de logement comme une autre. Ce projet vise d'abord à renforcer la solidarité et le dialogue entre générations et se place délibérément en dehors de la logique économique. Tant du côté de l'hôte que de celui de l'étudiant-e, il faut aimer le contact. La cohabitation se veut conviviale et harmonieuse, sans rapport de subordination entre les personnes concernées. Evidemment, aucune activité contrainte ne sera tolérée.



« 1h par m² – Un.e étudiant.e sous mon toit » est animé par des valeurs telles que le **respect**, **la tolérance**, **la discrétion**, **le civisme** ou encore **la solidarité**. Ces valeurs seront partagées par les participants au programme, de même que les bases élémentaires d'un savoir-vivre ensemble. Elles s'expriment concrètement à travers quelques règles qui sont les fondements d'une cohabitation respectueuse et agréable.



Droits et devoirs de chacun

Chacun s'engage à ce qui suit :

- L'hôte s'engage à mettre à disposition un logement meublé, en bon état, à y faire les réparations nécessaires.
- L'étudiant s'engage à s'acquitter des activités convenues ; il entretient sa chambre et les espaces qu'il peut utiliser (salle de bain, cuisine). Il remplace ou rembourse tout bien qu'il aurait abîmé.

Règles de base pour une cohabitation harmonieuse

1. Considérer l'autre comme son invité ou son hôte.
2. Se saluer lorsque l'on se croise dans le logement.
3. Respecter l'intimité de chacun.
4. Avoir de la réserve sur ce que l'on raconte à l'extérieur à propos de son hôte ou de son invité.
5. Ne pas formuler de critiques sur les modes de vie de chacun et accepter qu'il y ait différentes manières de mener sa vie et de penser.
6. Accepter qu'il puisse y avoir des hauts et des bas chez son interlocuteur.
7. Partager ses connaissances et son expérience sans les absolutiser.

Et de façon très concrète :

8. Ranger ce que l'on a dérangé ; nettoyer les objets utilisés.
 9. Ne pas utiliser des biens sans autorisation (provisions, téléphone, etc).
 10. N'inviter personne au domicile de son hôte sans un accord préalable.
 11. Ne pas créer de nuisance sonore.
 12. Prévenir si l'on s'absente quelques jours.
 13. N'apporter aucun objet ou substance illicite dans l'appartement.
 14. Faire un usage légal de la connexion Internet
15. Enfin, si l'hôte ou l'étudiant semble momentanément en difficulté, proposer de rendre service.

Chaque hôte et chaque étudiant est invité à prendre connaissance de la charte et à confirmer qu'il en accepte le contenu lorsqu'il signe la Convention d'hébergement.